

Séance du 1^{er} juin 2015

L'an deux mil quinze et premier juin à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BOHRER, Maire.
Étaient présents tous les membres
Procurations : néant.

<u>Attribution de subventions : exercice 2015.</u>	<p>: VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,</p> <p>VU le vote du Budget primitif 2015,</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,</p> <p>CONSIDERANT l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations de type « loi 1908 », de la participation des citoyens à la vie de la cité,</p> <p>DECIDE de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2015 les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous ;</p> <table border="1" data-bbox="592 943 1409 1066"><thead><tr><th>association</th><th>subvention</th></tr></thead><tbody><tr><td>conseil de fabrique</td><td>275.00</td></tr><tr><td>tennis club</td><td>1 147.00</td></tr><tr><td></td><td></td></tr><tr><td>total</td><td>1 422.00</td></tr></tbody></table> <p>DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente décision.</p>	association	subvention	conseil de fabrique	275.00	tennis club	1 147.00			total	1 422.00
association	subvention										
conseil de fabrique	275.00										
tennis club	1 147.00										
total	1 422.00										

<u>Agents saisonniers : exercice 2015</u>	<p>: Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a souhaité engager chaque été des agents saisonniers afin de répondre à un regain d'activité estivale.</p> <p>Il rappelle que ce type de contrat d'une durée maximale de six mois établi, notamment sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié.</p> <p>AYANT entendu l'exposé de Monsieur le Maire,</p> <p>APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ;</p> <p>DECIDE de créer six postes d'agents saisonniers pour la période du mois de juin à août 2015,</p> <p>FIXE le temps de travail à, au plus, 35 heures hebdomadaires,</p> <p>DIT que les contrats de travail seront établis pour une durée maximale de six semaines,</p> <p>FIXE la rémunération mensuelle des agents ainsi recrutés sur la base</p>
--	---

de l'indice brut 281 indice majoré 283, l'indemnité de résidence, le supplément familial.

DIT que les agents ainsi recrutés seront affiliés à l'IRCANTEC,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents,

DONNE à Monsieur le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Chasse
communale :
admission d'un
permissionnaire

: Monsieur le Maire indique que monsieur Georg MACKENSEN, adjudicataire du lot unique de la chasse communal a demandé, conformément à l'article 20 du cahier des charges des chasses communales, l'admission de monsieur Werner ALLENBACH, domicilié adelbodenstrasse 4 à 3714 Frutingen (Suisse), en qualité de permissionnaire.

VU la demande de monsieur Georg MACKENSEN en date du 02/02/2015,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à l'admission de monsieur Werner ALLENBACH, domicilié adelbodenstrasse 4 à 3714 Frutingen (Suisse) en qualité de permissionnaire.

DIT que cet avis sera transmis à Monsieur Le Sous-Préfet d'Altkirch ainsi qu'aux intéressés.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente décision.

Émargement

Nom	Fonction	Émargement
André BOHRER	Maire	
Fernand WIEDER	Adjoint	
Denise SCHERMESSE	Adjointe	
Serge SPRINGINSFELD	Adjoint	

Fabienne REY	Adjointe	
Annick WALDT	Conseillère	
Stéphane NIGLIS	Conseiller	
Francine GUTZWILLER	Conseillère	
Jean-Paul GROEPPÉLIN	Conseiller	
Isabelle MONCHALIN	Conseillère	
Pascal HATSTATT	Conseiller	
Sara HEMMERLIN	Conseillère	
Martin STEHLIN	Conseiller	
Bénédicte RICHERT	Conseillère	
Philippe BOEGLIN	Conseiller	